



AVIS D'ENQUETE

Commune de Corcelles-le-Jorat

Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC

Parcelle n° 451

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le Service du développement territorial soumet à l'enquête publique :

Le plan et le règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle n° 451 »

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Corcelles-le-Jorat (« La Corçaline », Route de Lausanne 11, 1082 Corcelles-le-Jorat), et au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 24 avril au 24 mai 2019

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Corcelles-le-Jorat (« La Corçaline », Route de Lausanne 11, 1082 Corcelles-le-Jorat) ou au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Le Service du développement territorial